



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023.04.21

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 13 avril 2023**  
-----

### Compte administratif 2022 - RAF du Tinduff

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2023

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 31

Nombre d'absents : 1

Procurations : 1

Nombre de votants : 31

Vote

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 1

L'an 2023 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

#### **Etaient absents :**

Julie MERCIER, DOMINIQUE CAP

#### **Etaient représentés :**

Loise QUERE À Sylvain GANGLOFF

Compte administratif 2022 - RAF du Tinduff

**Rapporteur :**

**Jean-Jacques ANDRE 2ème Adjoint au Maire**

**Exposé :**

Conformément à l'instruction M4 et à l'avis du comptable public, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget RAF du Port du Tinduff ;

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement ;

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget RAF du Port du Tinduff présente :

- un déficit de la section de fonctionnement de **5.780,07 €**
- un excédent de la section d'investissement **20.402,65 €**

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le Compte Administratif 2022 « Budget RAF du Port du Tinduff » susvisé (le Maire s'est absenté de la salle pendant ce vote) ;

**Projet de délibération soumis à la :**

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 06 avril 2023

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 13 avril 2023

**Le Maire,  
Dominique CAP**



**Le secrétaire de séance,  
Rémy JEZEQUEL**



**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Transmis à la Préfecture le 18 avril 2023

Publié le 19 avril 2023

Notifié le



Le compte financier unique 2022 est établi avec une section de fonctionnement déficitaire à hauteur de 5.780,07€ et une section d'investissement excédentaire à hauteur de 20.402,65€, en résultat cumulé.

- **Section de fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2022 (A)	+38,43€
Résultat cumulé à fin 2021 (B)	-5.818,50€
Résultat cumulé à fin 2022 (A+B)	-5.780,07€

Le résultat de l'exercice 2022 est un résultat excédentaire qui vient réduire le déficit cumulé des années antérieures. Les recettes de ce budget proviennent exclusivement des redevances d'occupation du domaine public et des hivernages et mouillages. Les dépenses de fonctionnement à caractère général sont en baisse de 31,35%, les mouillages ayant nécessité moins d'intervention que l'année précédente. A ces dépenses, s'ajoutent des charges de personnel à hauteur de 3.100€.

Les dépenses restantes sont les amortissements des biens d'investissement acquis les années antérieures, elles sont stables par rapport aux années antérieures.

Et enfin, des dépenses exceptionnelles liées à des annulations de titres émis en 2019 et 2020.

- **Section d'investissement** :

Résultat de l'exercice 2022 (A)	-8.543,28€
Résultat cumulé à fin 2021 (B)	+28.945,93€
Résultat cumulé à fin 2022 (A+B)	+20.402,65€

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 concernent l'installation d'échelle et de main courante, d'un coffret de prises à proximité des WC public, le déplacement des rochers présents sur le terreplein et des travaux de réparation d'ouvrage maritime.

Elles ont été financées par l'autofinancement dégagé à partir des amortissements des biens acquis les années précédentes, et l'encaissement d'une subvention liée aux études menées pour la mise en place d'une structure de carénage (4.261,25€).

La section est donc clôturée avec un résultat d'exercice déficitaire mais grâce au résultat cumulé à fin 2021 qui est excédentaire, cette dernière reste excédentaire à fin 2022.